REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT SEINE ET MARNE
ARRONDISSEMENT DE PROVINS

COMMUNE DE BETON BAZOCHES

SEANCE DU 08 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 8 mars à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, le 1er Mars 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

PRESENTS		ABSENTS	POUVOIRS
Alain BOULLOT Sylvie BOUTEMY Romain DELABARRE Benoît DURY Florence DURY Séverine FRANCO	Mathieu MAURY Jean-Marc METHAIS Philippe RACINET Aurélie STREICH Anicet VESAIGNE	Armand ABIT Franck CAVALLI Jean GRYMONPREZ Stéphane WEIDMANN	Jean GRYMONPREZ donne pouvoir à Alain BOULLOT

Monsieur MAURY Mathieu a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du 21 décembre 2020, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

1 : Débat d'orientation budgétaire

Présentation des chiffres pour les orientations budgétaires envisagée par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Ces éléments seront pris en compte pour le prochain vote des budgets primitifs 2021

2 : Création d'un poste d'adjoint technique

Le Conseil Municipal,

Décide de créer un poste d'adjoint technique en CDD à compter du 1er avril 2021 pour 4 h par semaine, au 1er échelon de l'échelle C1 à pour l'entretien des Gîtes et pour l'entretien de la salle de conseil.

3 : Création d'un poste d'adjoint administratif pour la poste communale

Le Conseil Municipal,

Décide de créer un poste d'adjoint administratif en CDD à compter du 1er juin 2021, pour 8 h par semaine, au 1er échelon de l'échelle C1 à pour gérer la poste communale de BETON-BAZOCHES

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT SEINE ET MARNE
ARRONDISSEMENT DE PROVINS

4 : création d'un poste d'adjoint technique saisonner pour 6 mois

Le Conseil Municipal,

Décide de créer un poste d'adjoint technique en CDD à compter du 1er Avril 2021, pour 35 h par semaine, au 1er échelon de l'échelle C1 à pour le service technique pour 6 mois

5 : Subventions aux associations pour 2021

Le Conseil Municipal,

Décidé de retenir pour les subventions aux associations comme suit :

Associations	2021
Club de l'Amitié	200 €
Entente Brie Est	2 000 €
Foyer rural Multisport	2 000 €
Amical des pompiers	200 €
ICL	100 €
Clic-Sillage	200 €
Total	4 200 €

6 : SDESM 77 : Modification du périmètre du SDESM 77 par l'adhésion des communes de Saint-Pierre-Les-Nemours, Montereau-Fault-Yonne et Fontenay-Tresigny.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatif aux modifications statutaires ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne et constatant la représentation-substitution de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart ;

Vu la délibération n°2020-118 du comité syndical du 14 octobre 2020 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Saint-Pierre-les-Nemours ;

Vu la délibération n°2020-142 du comité syndical du 16 décembre 2020 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Montereau-Fault-Yonne ;

Vu la délibération n°2020-143 du comité syndical du 16 décembre 2020 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Fontenay-Trésigny ;

Considérant que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la

modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Saint-Pierre-les-Nemours, Montereau-Fault-Yonne et Fontenay-Trésigny ;

Après en avoir délibéré

Le Conseil municipal,

APPROUVE l'adhésion des communes de Saint-Pierre-les-Nemours, Montereau-Fault-Yonne et Fontenay-Trésigny au SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne).

AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine et Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

7 : Habitat 3 Moulins

Habitat 3 MOULINS a déposé auprès de la Direction Départemental des territoires de Seine-et-Marne un dossier de réhabilitation de 12 logements situés 1,3 et 7 de la bourrelière.

Considérant que Habitat 3 MOULINS sollicite la commune de BETON-BAZOCHES pour un accord de prêts

Après en avoir délibéré
Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

REFUSE de garantir le prêt de Habitat 3 MOULINS

8 : Travaux du chemin des Haies

Vu le courrier du propriétaire de la SCI Commanderie Fontaine du Mont demandant à la commune de BETON BAZOCHES de remettre « le chemin communal des haies » qui donne accès à sa propriété car celui-ci ne serait plus carrossable.

Vu La SCI Commanderie Fontaine du Mont est prêt à payer la moitié de ces travaux.

Considérant que pour faire ces travaux un devis a été demandé auprès de l'entreprise de terrassement Jacques NOTTIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Accepte le devis de l'entreprise de terrassement de Jacques NOTTIN pour un montant qui s'élève à 5 817,60 € TTC pour effectuer les travaux du chemin des haies

Accepte le remboursement de la moitié de ces travaux par la SCI Commanderie Fontaine de Mont qui s'élève à 2 908,80 €.

9 : SDESM 77 : travaux concernant l'éclairage public programme 2022, rue du Manteau et Allée piétonnier de lotissement

Considérant l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 Février 2019 portant modifications statutaires du SDESM.

Considérant que la commune de BETON-BAZOCHES est adhérente au Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne (SDESM) ;

Considérant l'avant-projet sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'éclairage public rue du Manteau et allée de la Source

Après en avoir délibéré
Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le programme de travaux et les modalités financières d'après l'avant-projet sommaire (APS)

TRANSFERE au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés ;

DEMANDE au SDESM de lancer les études et les travaux concernant :

- La création de réseau pour éclairer **rue du Manteau**
  Proposition 2 : FONROCHE
  10 ensembles solaires, espacement de 25 mètres, 5 mètres de hauteur, pose des ensembles. Mât solaire Mobilier type SMARTLIGHT 365 5.1 de chez FONROCHE, panneau photovoltaïque 305 Wc. Luminaire intégré, IP66, IK08, équipée LED 40 W -24v-160 lumen/W 3000 k blanc chaud 3000 K. RAL Akzo noir 200 sable, mât cylindro-conique ht.5m avec simple crosse thermolaqué RAL Akzo noir 200 sablé. Bloc batterie NiMh 624 Wh et système de gestion intégré sous le panneau solaire, étiquette de maintenance
  Coût estimé des travaux à inscrire au budget de la commune :
  38 519,80 € HT soit 46 223,76 € TTC
  Subvention 19 260 €

- Balisage par 4 mâts d'éclairage autonome type solaire **Allée de la Source**
  Ensemble mât solaire, panneau photovoltaïque sur le luminaire led. Mobilier type LUSOLAR de chez JCL LIGHTING, luminaire IP66, IK 08, équipée LED 8W – 3000k blanc chaud. RAL akzo noir 200 sablé. 3 heures à 100 %/, 10 heures en mode réduit 10% et 100 % pendant 1 minute si détection.
  Coût estimé des travaux à inscrire au budget de la commune 14 337 € HT soit 17 204 € TTC
  Subvention = 7 169 € HT

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.

AUTORISE Mr le Maire à signer la convention de transfert de maitrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux, jointe en annexe, ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution.

AUTORISE le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer le traitement et le recyclage des déchets

Séance est levée à 22h 00

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT SEINE ET MARNE
ARRONDISSEMENT DE PROVINS